



**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du jeudi 31 mars 2011**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs -
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1., 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2,
7.3, 7.4, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.7, 10.2, 10.3, 10.4, 10.5, 10.1

Le rapport 3.6 a été retiré de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h10

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU (jusqu'au rapport 1.1.1) Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 4.3), Geneviève VERRON (jusqu'au rapport 4.3) Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 4.3), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 5.4), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 3.7), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 4.3), Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 1.2.1), Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 1.1.6), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT (à partir du rapport, 1.1.1), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.1), Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (jusqu'au rapport 0.1), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au rapport 0.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL Beure : Auguste KOELLER (représenté par Michel PIDANCET) Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 0.1) Champagny : Claude VOIDEY (représenté par Michel GABRIEL) Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Catherine BOTTERON Chaudfontaine : Jacky LOUISSON Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1), Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 1.1.1) Mamirolle : Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey-Salines : Marcel FELT (jusqu'au rapport 0.1), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS Pelousey : Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thisse : Bernard MOYSE Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT (représenté par Dominique GRUBER) Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 0.1)

Etaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Solange JOLY, Carine MICHEL, Béatrice RONZI, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMAILLE Champoux : Thierry CHATOT Chatillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Didier MARQUER Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Catherine BARTHELET Pirey : Jacques COINTET Pouilly-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Roche-lez-Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL Thisse : Jean TARBOURIECH Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du rapport 1.1.2), E. ALAUZET, T. BENETEAU De LAPRAIRIE (à partir du rapport 5.1), B. CYPRIANI, YM. DAHOUI, D. GENDRAUD (jusqu'au rapport n°3.7), F. GERDIL (à partir du rapport 1.1.1), A. GHEZALI, JF. GIRARD (à partir du rapport 1.1.1), L. HAKKAR (à partir du rapport 1.2.2), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.7), S. JOLY, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 0.1), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 0.1), J. PANIER (à partir du rapport 1.1.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER, MN. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), N. WEINMAN, P. CHANEY, A. BLESSEMAILLE (jusqu'au rapport 0.1), R. REYLE (à partir du rapport 1.1.1), D. PARIS, M. FELT (à partir du rapport 1.1.1), S. MONLLOR, P. BELUCHE, C. BARTHELET, JM. BOUSSET, J. TARBOURIECH

Mandataires : M. DEWILDE (à partir du rapport 1.1.2), C. THIEBAUT, F. MONNEUR (à partir du rapport 5.1), F. PRESSE, JP. GOVIGNAUX, JJ. DEMONET (jusqu'au rapport n°3.7), N. BODIN (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), S. JEANNIN (à partir du rapport 1.2.2), C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.7), A. MENETRIER, N. BODIN (jusqu'au rapport 0.1), F. ALLEMANN, N. GUILLEMET (jusqu'au rapport 0.1), F. FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), M. OMOURI, JC. ROY, JL. FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.1), S. WANLIN, M. PIDANCET, R. REYLE (jusqu'au rapport 0.1), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.1), C. PREIONI, D. JOLY (à partir du rapport 1.1.1), M. COTTINY, B. BOURDAIS, C. OYTANA, JM. FAIVRE, B. MOYSE

Délibération n°2010/001353

Rapport n°3.1 - Labellisation du Très Haut Débit sur les Zones d'Activités - Stratégie de développement du Grand Besançon

Labellisation du Très Haut Débit sur les Zones d'Activités - Stratégie de développement du Grand Besançon

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président
Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Le Conseil de Communauté du 16 décembre dernier a approuvé la stratégie de développement économique du Grand Besançon « Grand Besançon 2015 : entrepreneurial, technologique et tertiaire ». Cette stratégie doit permettre au Grand Besançon d'être au plus près des entreprises de son territoire, en préparant l'avenir par des choix d'interventions structurants.

Cet accompagnement nécessite de proposer aujourd'hui que le Grand Besançon se dote du Très Haut Débit sur quatre espaces d'activités économiques situés sur son territoire (TEMIS, TEMIS Santé, Zone d'Activités Grand Besançon TGV à Auxon et Zone de l'Echange).

Cette volonté se manifestera par le dépôt d'un dossier de labellisation, Zone d'Activités Très Haut Débit (THD) dans le cadre du cahier des charges national de la démarche, outil indispensable de promotion et de valorisation.

L'ambition de Grand Besançon 2015 impose une démarche réfléchie de services aux entreprises sous toutes les formes. Le rôle des équipements THD est de ce point de vue essentiel pour l'attractivité de notre territoire.

Il est proposé que le Grand Besançon sollicite la labellisation permettant de soutenir l'équipement de ces quatre zones d'activités en THD.

I. Contexte

L'Etat (Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi) a créé le label « Zones d'Activités THD » (ZA THD) dont le cahier des charges a été précisé le 18 janvier 2010.

Le contexte technologique est simple : les entreprises implantées ou souhaitant s'implanter peuvent avoir des besoins de communication électronique très variés selon leurs activités, mais toutes les entreprises demandent un débit de plus en plus élevé et de meilleure qualité.

Ainsi, le label ZA THD permettra de reconnaître les zones d'activités qui auront pris en compte cette nouvelle demande des entreprises.

Le THD est défini dans le cahier des charges par un débit symétrique supérieur à 100 Mbits/s.

Le soumissionnaire au label sera le Grand Besançon qui deviendra attributaire de celui-ci lorsque le label aura été validé pour les Zones d'Activités concernées.

II. Objectif

L'obtention du label ZA THD a pour objectif de répondre à des besoins supérieurs à 100 Mbits/s. Ce choix vise à assurer aux entreprises s'installant sur la zone, l'existence de conditions d'accès très favorables en matière de service numérique. Il est aussi un argument décisif d'implantation pour des sociétés tertiaires et travaillant sur de nouveaux marchés (éditique, monétique...).

III. Déroulement et finalité

Le cahier des charges national prévoit l'ensemble du référentiel technique du label ZA THD et les éléments du dossier complet à fournir pour le processus d'attribution du label.

Le label ZA THD est un outil de promotion et de valorisation des zones concernées. La valeur de celui-ci découle donc pour partie des critères objectifs que la labellisation vient sanctionner, mais aussi de la notoriété et de la communication auprès des entreprises, des institutionnels et du grand public (site internet, plaquette, campagne de lancement du label....).

Les conditions d'obtention du label sont les suivantes :

- 2 opérateurs formellement engagés à faire une offre sur chaque ZAE,
- 100 Mbits/s de débit ascendant et descendant.

Le Grand Besançon travaille d'ores et déjà en étroite coopération avec le Syndicat Mixte Lumière sur l'ensemble des éléments techniques de cette évolution, et en cohérence avec le schéma d'aménagement numérique adopté par celui-ci.

Ainsi, le syndicat mixte a d'ores et déjà validé le fibrage de 3 de ces zones d'activités pour permettre l'arrivée du THD et se prononcera sur le fibrage de la 4^{ème} Zone d'Activités pour lequel ce label sera demandé (l'Echange) lors de son Comité Syndical du 15 mars prochain.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide l'engagement de cette démarche, partie intégrante de la stratégie de développement économique du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président à déposer le dossier de labellisation Zones d'Activités THD pour les zones de TEMIS, TEMIS Santé, Zone d'Activités Grand Besançon TGV à Auxon et Zone de l'Echange, auprès de la D.G.C.I.S. (Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services).

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

PREFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ

Pour : PREFECTURE DU DOUBS

Contre : 0

Abstention : 0



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 09 AVR 2011